Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260430-NM300426DEL11-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de délégués :
en exercice : 15
présents : 15
votants : 15

L'an deux mille vingt-six
le : trente avril
le Conseil Municipal de la Commune de **LAURENAN**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier RIVALLAN, Maire.

Date de convocation : 21/04/2026

OBJET :
COMMISSION COMMUNALE D'IMPOTS DIRECTS (CCID)
PROPOSITION MEMBRES

PRESENTS : RIVALLAN Olivier, Maire, RIVALLAN Fabienne, ROCABOY Roland, LORAND Evelyne, Adjoints, CAILLIBOTTE Danièle, BARBE Gildas, BARBE Valérie, DALMASSE David, SOUVRE Marie-Pascale, MOISAN Solène, LEMEE Mickaël, RISSEL Aurélie.

N° 2026-30/04-n° 11

ABSENTS : DANIEL Yoan (excusé), CHEVALIER Gaëtan (excusé), MACE Anthony (excusé)

SECRETAIRE DE SEANCE : LORAND Evelyne

Pouvoir de vote donné : DANIEL Yoan à LORAND Evelyne, CHEVALIER Gaëtan à DALMASSE David, MACE Anthony à SOUVRE Marie-Pascale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier en date du 30 mars dernier concernant le renouvellement de la commission communale des impôts directs.

Selon l'article 1650 du Code général des impôts, cette commission doit être instituée dans chaque commune.

Elle est composée de :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission et de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Elle participe également à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques, dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant.

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212201222-20260430-NM300426DEL11-DE

Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables (taxe foncière, taxe d'habitation RS), **en nombre double (soit 24)** par rapport à celui du conseil municipal.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- DECIDE de désigner les membres ci-dessous :

1- POILVERT Alain	2- LEMEE Sylvie
3- RISSEL Jean-Luc	4- GUYOT Robert
5- POILVERT Jean-Jacques	6- MACé Pascal
7- BERRUYER Christian	8- DELOURME Annick
9- BARBé Jean-Luc	10- GUEHENNEUX Jean-René
11- DANIEL Laurent	12- ROUXEL Dominique
13- RUELLOT Jean	14- CAILLIBOTTE Rémy
15- MINIER Armel	16- JUGLET Pascal
17- LE GUENNEC Guy	18- ROUXEL Pascal
19- TREFOUX Gilles	20- STIGNANI Isabelle
21- FOLIARD Alain	22- RUELLOT Patrick
23- GOURDEL Jean-Paul	24- GUILLEMET Olivier

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,

Secrétaire de séance

Evelyne LORAND

Le Maire,

Olivier RIVALLAN